

# PRESTATION SPÉCIFIQUE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

## PUBLIC CONCERNÉ

La PSOP est prescrite uniquement par écrit et par un prescripteur autorisé.

Les bénéficiaires sont :

- demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) accompagnés dans le parcours par un référent Cap Emploi, Pôle Emploi ou Missions Locales, prioritairement les personnes éloignées de l'emploi, en cohérence avec le cadre stratégique d'intervention de l'Agefiph
- salariés du secteur privé ou du secteur public, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail
- travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être qui ne pourront continuer leur activité du fait de leur handicap

Les personnes en situation de maintien dans l'emploi, accompagnées par Cap Emploi, attestant sur l'honneur être en voie de s'engager dans une démarche officielle de RQTH.

La PSOP est mobilisable pour tous les types de handicap. Celui-ci doit suffisamment être stabilisé pour permettre un travail approfondi sur l'orientation, le projet professionnel et les compétences..

## OBJECTIFS

Aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste n'est pas possible.

Maintenir l'employabilité d'un salarié en développant ses compétences afin de permettre son adaptation à l'évolution de son emploi.

## MÉTHODES UTILISÉES

- Parcours individualisé pouvant comprendre des phrases en collectif
- Études autobiographiques, tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, efficacité, connaissances...
- Tests psychotechniques
- Auto-évaluations diverses
- Exploration du projet professionnel par des mises en situation professionnelle

## ORGANISATION

La PSOP est réalisée par une équipe pluridisciplinaire constituée d'un chargé de bilans, d'un psychologue ainsi que d'un médecin.

### Financiers



### Prescripteurs

Cap Emploi, Pôle Emploi,  
Missions Locales, Comète

# PROGRAMME

La PSOP dure entre 20 et 40 heures et prévoit une alternance d'entretiens individuels, de regroupements collectifs éventuels et des mises en situation professionnelle et/ou d'évaluation sur des plateaux techniques.

## Entretien Individuel (1 heure 30)

Module 1 (6 heures)

**Identification des acquis, compétences et intérêts professionnels**

Module 2 (3 heures)

**Visite médicale avec médecin et entretien avec psychologue**

Module 3 (6 heures)

**Découverte du marché du travail**

Module 4 (8 heures)

**Élaboration d'un nouveau projet professionnel**

Module 5 (4 heures)

**Évaluation de la faisabilité du projet conjointement avec le médecin et le psychologue**

Module 6

**Mise en situation professionnelle (PMSMP)**

Module 7 (4 heures)

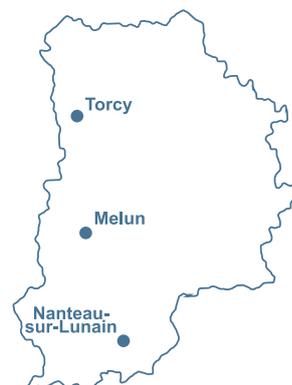
**Construction et formalisation du plan d'action**

Module 8 (2 heures)

**Restitution, validation et remise de la synthèse**

La PMSMP peut être mobilisée durant la PSOP sous réserve que l'ensemble de la prestation ne dépasse pas 3 mois.

## Lieu de réalisation



Site accessible aux personnes à mobilité réduite

## Contact

**Brigitte GENEST**

Centre de Réadaptation

Professionnelle

et de Formation COS CRPF

Tél. : 01 64 45 18 21

Fax : 01 64 45 33 18

[bgenest@fondationcos.org](mailto:bgenest@fondationcos.org)

Web : [www.cosformation.fr](http://www.cosformation.fr)

[www.facebook.com/cos-crpf](https://www.facebook.com/cos-crpf)

[www.twitter.com/COS\\_CRPF](https://www.twitter.com/COS_CRPF)